Extrait n° 2024-67

DELIBERATION DU CONSEIL 'ADMINISTRATION

Séance du 5 juillet 2024

X. Approbation de l'inscription gratuite au réseau des bibliothèques de l'Université d'Orléans pour les étudiants de l'Ecole Supérieure Nationale d'Art de Bourges

La bibliothèque de l'Ecole Supérieure Nationale d'Art de Bourges participe au réseau documentaire du Service Commun de la Documentation depuis vingt ans. Dans le cadre de cette participation au réseau, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser l'inscription gratuite des étudiants de l'Ecole Supérieure Nationale d'Art de Bourges à la bibliothèque universitaire de Bourges (site IUT).

A titre d'exemple, la gratuité d'inscription est effective pour les étudiants de l'Université de Tours.

Cette inscription gratuite des étudiants de l'ENSA dans les bibliothèques de l'Université d'Orléans sera réciproque pour nos étudiants avec la bibliothèque de l'ENSA.

Le Conseil d'administration approuve l'inscription gratuite au réseau des bibliothèques de l'Université d'Orléans pour les étudiants de l'Ecole Supérieure Nationale d'Art de Bourges.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	23
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 09/07/2024

Le Président de l'Université

Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.